de paris du prémie avril 1831

Ttés chér bons amie cés avéc
peines que jaypron que la positiont de
ma chér angélique et tougour bien soufrante
hélas conbien je panse a vous tous détre loimain
de tan soufrante jés reusue deux foie de vos
nouvelle par monsieur lepaje depui que vous
man havés donnés hé bien mon cher amie je
sui tougour demme pas plus libre pour marchés
souffran comme une maleureuse puisé jour
je rémis a monsieur gasquemais un paquée
a ma nièse cequi ranferme las serviette
et pour éle illias pour rabillier cés deux anfan
25 fran elle donnera 5 fran a ma soeur de
mappar cés dans le bonbon un fichue brodés
un maux sanx sucre et un de savon et je las pry
~~pitiés de samerre~~ davoirre soin de samerre et
de la fairre respécte par ces anfan et les fairre prier
dieu pour moi car la priere dés anfan et agréable
au seigneur ma bonne cousine lui fera dirre
de vémirre élle meme vous parlés san lui dirre
pourquoi par quélqun de montreuke et vous
me donnere de leur nouvélle

PORT-PAYÉ

Monsieur
tins propriétaire
à Vecqueville
par Joinville
Haute Marne

Mon gros chér amie je vous ranvoie les saque
au bon prunaux Conbien que celat me fait plésire
iliar du sucre du savon du chocolat vous an
donneré la moitie a madame fournier cis
ma chér angélique péux an prandre ille
gardera tous et an ranvoian les pour jan
navérés dotre plutard et vous me dirre
ci vous avée bésoin de quelque chos vous
obligère votre toute dés voié amie qui vous
ajme et vous anbrasse de tous son coeur
Ma chér adélle je contes que Mr Mary vous anvoie
pour rabille vos anfan mais comme ille faux
que je fasse fair toute mes comision et lon me
lés far mal iliar de bonbon et un fichue pour
bonne cousine je fini ma chér amie an
vous anbrassan inci que votre marie vos
anfan madame fournier cousin et cousine
a dieu mes chér bon amis du courage
dans vos péine car sannés une grande de
voirre souffrire une pér son qui nous éte chér
mille chos onette a monsieur et dame lespi